



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

**Natura 2000 sites
DOCOB des sites Rhin – Ried – Bruch de l'Andlau**

***Secteur n°4 : Marckolsheim – Sundhouse
Compte-rendu de la réunion de concertation sectoriel du 02 Mars 2005***

Personnes présentes : Liste de présence jointe.

Monsieur WITKOWSKI, sous-préfet de Sélestat-Erstein, accueille les participants à cette seconde réunion de concertation concernant le secteur 4 - Marckolsheim-Sundhouse. Cette réunion fait suite à celle du 6 Mai 2004 qui a permis de lancer la démarche d'élaboration du DOCOB Rhin-Ried-Bruch. La démarche de concertation se poursuivra en juin 2005, date de la prochaine réunion qui concernera le diagnostic socio-économique ainsi qu'une première définition des objectifs et enjeux.

Monsieur le sous-préfet demande si le compte-rendu de la dernière réunion fait l'objet d'observations. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.

Madame CLAUDEL (DIREN) rappelle la démarche DOCOB sur le site, le calendrier de son élaboration, son contenu et la notion de diagnostic écologique. En préalable elle indique que le diagnostic (écologique et socio-économique) a pour objectif de permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux, des objectifs de développement durable et des mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic écologique en cours de réalisation consiste dans un premier temps à identifier et caractériser les habitats naturels d'intérêt communautaires. Il s'agit ensuite de caractériser l'état de conservation de ces habitats.

L'autre volet du diagnostic écologique concerne les espèces d'intérêt communautaire. Une première liste a été établie par l'opérateur, sur la base des données bibliographiques disponibles. Celle-ci devra être complétée ultérieurement par un état de présence, une caractérisation et une cartographie des habitats de ces espèces (aires vitales et corridors de connexion).

Le diagnostic écologique permet d'établir l'état initial des habitats et des espèces. Il doit aussi permettre d'identifier les facteurs qui leur sont favorables ou défavorables.

Monsieur DURAND (opérateur) expose les méthodes ayant conduits au diagnostic écologique ainsi que les résultats obtenus.

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (réalisée dans le cadre du programme LIFE « Rhin vivant ») a permis d'identifier les habitats forestiers, ouverts et aquatiques présents sur le secteur 4. Les états de conservation de ces habitats ont également été caractérisés.

La description des habitats présents sur le secteur 4 est synthétisée dans le document d'objectif provisoire, envoyé récemment à tous les partenaires. Dans l'hypothèse d'une non

réception, il est possible de demander ce document auprès de l'opérateur. Les cartes qui ont été réalisées (affichées pendant la séance) seront également téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace (www.alsace.ecologie.gouv.fr)

Il est demandé aux participants de faire part de leurs observations vis à vis de cette première version du diagnostic écologique

Monsieur DURAND poursuit la présentation des premiers résultats du diagnostic écologique sur le secteur 4. 84% de la surface de la ZSC (zone « Habitats ») sont constitués par des habitats forestiers, dont 60% en bon état de conservation. L'habitat forestier prioritaire 91E0 « Saulaie-Peupleraie » ne représente que 2% et se situe dans le lit mineur du Vieux-Rhin au niveau de l'île de Marckolsheim.

Le castor, espèce de l'annexe II de la directive habitat, encore présent sur le Muhlbach entre Marckolsheim et Schoenau en 2001 (étude menée par l'ONCFS dans le cadre d'un projet Interreg 2c), semble avoir disparu sur le secteur. Monsieur GIRAUD du GEPMA affirme qu'il est convaincu de la présence du castor sur le secteur 4 quoique sa présence ne soit pas attestée récemment sur le site. Il indique que des individus peuvent fréquenter le milieu de manière très discrète. Monsieur SIEGEL, maire de Marckolsheim, reste circonspect au regard de cette affirmation.

Pour information Monsieur GIRAUD présente également l'étude menée par le GEPMA dans le cadre du programme Rhin Vivant. Cette étude a permis de mettre en évidence les obstacles empêchant l'expansion du castor sur la bande rhénane. Il rappelle que les principales causes de mortalité du castor sont le trafic routier et le piégeage.

Monsieur SIEGEL, maire de Marckolsheim et président de la CCME (Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs), affirme qu'aucun piégeage n'est pratiqué sur le Muhlbach et le Steingruengiessen.

Monsieur OTT, représentant le CRPF, rappelle qu'une partie des données ayant permis la réalisation des cartes ont été fournies par Monsieur ASANEL du CRPF qui a d'ailleurs participé activement à la réalisation du Référentiel « Habitats ». Il demande à l'opérateur qu'elle est la précision des données sur les zones non parcourues sur le terrain. Monsieur DURAND rappelle que l'ensemble des données disponibles ont été utilisées. Une précision du ¼ d'ha est atteinte sur la majeure partie du secteur 4 mais la précision est nettement moins importante pour les autres zones, dont l'origine des données est basée sur une photo-interprétation avec confirmation « sommaire » sur le terrain.

Monsieur OTT note que les dénominations des habitats forestiers (notamment la chênaie-ormnaie alluviale) utilisent deux essences forestières « le chêne pédonculé » et « l'orme champêtre » en voie de disparition dans les milieux rhénans.

Monsieur DURAND confirme le problème lié à ces deux grandes essences forestières alluviales mais précise que l'orme champêtre, décimé par la maladie de la graphiose, se maintient toujours dans le sous-étage et que l'on peut espérer à terme l'émergence d'individus résistants. Il est vrai que les populations de chêne pédonculé de la bande rhénane sont vieillissantes et courent le risque à terme de disparaître ou du moins de devenir très marginales dans les forêts rhénanes si rien est fait pour la développer. Il est important de

suivre cette évolution et de prévoir des actions pour le maintien de cette essence importante des forêts alluviales alsaciennes. Le chêne pédonculé colonise toutefois les anciens milieux prairiaux ou les accrus naturels quand le gibier lui en laisse la possibilité. Conformément à son autécologie, il affectionne notamment les habitats de lisière forestière qu'il parvient à coloniser.

Plusieurs partenaires soulignent une dégradation de la qualité des eaux dans le Mulbach depuis deux ans, avec pour corollaire la ~~une~~ disparition des populations d'alevins dans cette rivière. Les travaux de restauration de l'Eiswasser et sur le Rhin de Biesheim (Grüngiessen) menés à l'amont dans le Haut-Rhin, sont mis en cause, même si les acteurs reconnaissent l'apport favorable de nouveaux débits dans le réseau hydrographique.

Concernant la qualité de l'eau notamment dans le Mulbach, Monsieur DURAND émet plusieurs remarques :

- la qualité de ces cours d'eau est directement liée à la qualité des eaux du Rhin puisque le Giessen dans le Haut-Rhin tire la majorité de ses débits à des prises d'eau sur le Rhin (Grand Canal d'Alsace à Geiswasser, Rhin au niveau de l'écluse de Kunheim, prise d'eau sur le Rhin pour l'Eiswasser). Ce n'est qu'au niveau de Baltzenheim que les apports d'eau phréatique interviennent ;
- certaines stations d'épuration rejettent dans le Giessen (notamment celle de Baltzenheim) ;
- les terrains mis à nus lors des travaux de restauration de cours d'eau dans le Haut-Rhin en 2001 ne sont peut-être pas encore tout à fait stabilisés.

Monsieur le Sous-préfet précise que la restauration des anciens bras du Rhin nécessite des choix qui induisent obligatoirement de fortes modifications quant au fonctionnement du réseau hydrographique.

La DIREN indique que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et d'autres partenaires (Région, DIREN...) font de gros efforts pour le suivi de la qualité des eaux et de nombreux plans d'action pour en améliorer la qualité. Par ailleurs ces travaux ont un effet positif sur le milieu naturel d'un point de vue écologique.

Monsieur OTT rappelle que les milieux rhénans ont, après tous les travaux de rectification et de canalisation menés pendant un siècle, retrouvé un nouvel équilibre et qu'il faut faire attention à ne pas tout bouleverser à nouveau.

Mademoiselle SPITZ du CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens) aborde la thématique « cours d'eau » en présentant le « Plan de gestion des rivières phréatiques », action A2 du projet LIFE « Rhin Vivant » en cours d'élaboration sur les secteurs 3 et 4 de la bande rhénane, entre Kraft d'Erstein et Schoenau ; ce plan de gestion sera élaboré de la même manière que le DOCOB avec un diagnostic écologique et socio-économique. Monsieur Julien PRINET, étudiant à la Formation des Ingénieurs Forestiers de l'ENGREF (Ecole du Génie Rural des Eaux et Forêts), stagiaire au CSA, participera à l'élaboration de ce plan de gestion. Le CSA a prévu de rencontrer les acteurs locaux à partir du mois d'avril prochain et travaille en liaison directe avec l'opérateur.

Monsieur VACHER, représentant l'association BUFO (protection des batraciens), corrige une petite imprécision de l'opérateur sur la distinction entre libellules et demoiselles.

Il tient surtout à souligner que les batraciens ne sont pas seulement inféodés aux milieux aquatiques. Ces derniers sont en effet très importants en tant que milieux de reproduction. Il ne faut cependant pas oublier que les principaux milieux de vie de nombreux batraciens (et notamment du sonneur à ventre jaune) sont constitués par les habitats terrestres et notamment les habitats forestiers. Les phases de vie en milieux terrestres sont plus longues que celles passées en milieu aquatique.

Par ailleurs Monsieur VACHER souligne l'écart entre les résultats obtenus pour la cartographie des habitats naturels et ceux aujourd'hui présentés pour les habitats d'espèces.

Monsieur le sous-préfet souligne qu'il existe un problème de calendrier et de moyens. Les résultats ne pourront être exhaustifs. Natura 2000 représente une vaste zone naturelle. Il n'est pas possible aujourd'hui de tout savoir sur ces sites. Il ne s'agit pas ici d'une démarche de création ou d'élaboration d'un plan de gestion de réserve naturelle. Natura 2000 doit concilier protection de l'environnement et développement socio-économique.

Monsieur VACHER insiste toutefois pour souligner le déséquilibre entre la connaissance des habitats naturels et celle des habitats d'espèces.

Madame CLAUDEL prend acte de cette observation. Elle rappelle toutefois que c'est le LIFE « Rhin Vivant » qui a permis d'obtenir ces résultats concernant les habitats naturels. Elle mentionne également un travail de synthèse mené par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Enfin, des contacts ont été pris avec l'association ODONAT (Office des Données Naturalistes – Alsace) pour une mise à disposition de connaissances complémentaires sur les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ». Le travail fourni aujourd'hui sur ces espèces est un état des lieux effectué au regard des connaissances fournies par les études les plus récentes recensées.

Monsieur VACHER (association BUFO) demande que le DOCOB prévoit des actions permettant de compléter le diagnostic faunistique, si ce dernier est incomplet.

Monsieur DURAND (opérateur) confirme que l'approche « faune » se résume aujourd'hui, à un dénominateur non exhaustif, à savoir la liste des espèces avérées présentes sur le site. Le DOCOB reste cependant un outil évolutif. Il est élaboré pour une période de 6 ans .

Madame CLAUDEL précise que des fiches espèces (espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ») sont actuellement en cours d'élaboration par les opérateurs et qu'elles seront soumises à l'avis des groupes de concertations sectoriels.

Monsieur GIRAUD du GEPMA précise qu'il manque des données sur les chauves souris et les espèces de l'annexe IV.

Monsieur le sous-préfet réaffirme que c'est maintenant le moment d'intégrer au DOCOB toutes les données disponibles et invite les associations à prendre l'attache dans les meilleurs délais avec les opérateurs.

Monsieur le Président du Syndicat de rivière de l'Ischert attire l'attention sur l'envasement de la rivière sur la totalité de son cours.

Madame CLAUDEL lui propose de prendre contact avec l'opérateur pour organiser une sortie sur le terrain.

Monsieur DURAND propose de demander une expertise sur la source de cette pollution en étudiant à la fois l'origine de la turbidité du cours d'eau (taux de sédiments en suspension) et la qualité chimique de l'eau.

Monsieur SIEGEL, maire de Marckolsheim, s'interroge sur la question du coût de Natura 2000. Il voudrait savoir combien toute cette procédure coûte aux contribuables. Il fait remarquer que les procédures s'additionnent et se superposent. Les communes ont été récemment consultées pour les ORGFHS (Orientation Régionale de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats). Par ailleurs il regrette qu'on ne s'intéresse qu'à quelques espèces souvent en voie d'extinction, alors que l'on ne s'occupe pas, ou peu, d'autres espèces telle que la rainette verte par exemple, qui sont en régression sur la plaine. Par ailleurs l'Aspe, espèce récemment venue dans le Rhin depuis le Danube, n'est pas en voie de disparition mais en cours d'expansion. Concernant le Castor, Monsieur SIEGEL rappelle qu'il a été introduit avec succès en 1974 en forêt de Mackenheim (sur le Steingruengiessen) et qu'après un bon développement de la population, une régression non expliquée a quasiment mis un terme à la présence de cette espèce sur le site. Il s'interroge sur la présence encore actuelle de l'espèce sur le site. Il souligne qu'il y a lieu d'utiliser les études existantes pour arriver à une fin.

Le sous-préfet lui répond que la « fin » est programmée pour juin 2005.

Le représentant de la Fédération des Apiculteurs du Bas-Rhin souligne le risque de perte de la biodiversité dans les milieux ouverts. Il soulève également le problème de mise à disposition d'emplacements pour l'installation des ruches en forêt notamment. Il indique que les prix pratiqués par l'ONF en forêt soumise sont trop élevés. Monsieur DURAND, opérateur, l'invite à prendre l'attache directement de l'ONF sur ce point.

Monsieur GIRAUD du GEPMA souligne que le DOCOB doit permettre d'évaluer l'état de conservation des populations d'espèces des annexes II et IV de la directive européenne « Habitats », espèces qui sont à l'origine de la désignation des sites Natura 2000. Par exemple pour les mammifères, il n'y a pas que le castor mais aussi certaines espèces de chauves souris, pour lesquelles le comité biogéographique européen a noté l'insuffisance des sites proposés en Alsace.

Monsieur le sous-préfet invite, à nouveau, les associations de protection de la nature à contribuer activement au DOCOB dont l'élaboration se construit dans un esprit de concertation avec tous les partenaires car il est important que ce DOCOB soit validé pour une fois par l'ensemble des partenaires.

Monsieur GIRAUD du GEPMA acquiesce et indique que son association fera ce qui sera possible, toutefois à certaines conditions.

Madame CLAUDEL de la DIREN rappelle le principe de la démarche de concertation volontaire initiée par la France pour la mise en œuvre des DOCOB.

Elle rappelle que le diagnostic socio-économique doit être présenté en juin 2005 (prochaine réunion du groupe sectoriel).

A cette fin, plusieurs actions ont été et seront mises en œuvre :

1. Une étude est menée par la Chambre d'Agriculture, concernant le volet agricole.
2. Des groupes thématiques transversaux entre les différents secteurs seront créés dès le mois d'avril.
3. Des rencontres et des réunions thématiques au niveau local pourront être organisées par l'opérateur du secteur pour traiter de problématiques particulières. Ce sera notamment le cas pour l'aspect agricole.

✱

Chaque personne concernée est donc invitée à contacter l'opérateur pour lui faire part :

- de son souhait de participer aux groupes thématiques transversaux,
- de son souhait d'une rencontre pour évoquer des problématiques particulière,
- d'informations relatives au site et qui seraient à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Aucune autre observation n'étant faite, le sous-préfet clôt la séance.

Le sous préfet,



Jacques WITKOWSKI

REUNION du 2 mars 2005 à 9h30

OBJET : NATURA 2000 :
Secteur 4 - MARCKOLSHEIM-SUNDHOUSE

LIEU : Salle Sainte Barbe à SELESTAT.

Sous la présidence de Monsieur Jacques WITKOWSKI
Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN.

LISTE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
PRINET Julien	Stagiaire CSA	
SPITZ Céline	CSA	
Chf. Chusmann	DMD 67	
HERR Michel	APRONA	
BRAUNNIER Nicolas	FAC 67	
HERTZ Francis	Maire Elsenheim	
PIEGEL Leon	Maire Marsch	
PREUSCHÉ Edy	Féd. CLUB VOSGIEN	
GUEIDAN Antoine	Alsace Nature	
LIBBRECHT Sébastien	Chambre Agri 67	
POUSSELOT Bernard	Comité Démocratique Bistrotier	
ROTHAZOT Michael	UNICEM Alsace	
SCHWEIN Noël	IAgriculture 67	
LEONHART Thomas	UNICEM Alsace	
CIRANG Stéphane	CEPDA	
ALBRECHT Marie	UNICEM Alsace	
SCHULTZ Bernard	Office d'ARTOLSHEIM	
MERCIER Catherine	ONF Selestat	
Jean Charles Sica	Syndicat AGRICULTEUR MARCKOLSHEIM	
Robert HARTENBACH	Syndicat Agriculteurs Marckolsheim	
SIFLER Gerard	CG	